

12 – Développement durable

12.3 - Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) - Validation de la politique tarifaire régionale

La CAD exerce depuis le 2 février 2015 la compétence création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Elle est, suivant la décision du Conseil communautaire en date du 10 Avril 2015, membre à la centrale régionale d'achats qui lui permet, dans le cadre de deux marchés portés par la Région Hauts de France, de commander des bornes de recharge (fourniture, raccordement et pose) et de souscrire à un service de maintenance/exploitation/supervision régionale.

Le Conseil Régional du Nord Pas de Calais a validé, le 2 novembre 2015, une grille tarifaire régionale qui a vocation à être reprise par les collectivités impliquées dans le projet régional pour assurer une lisibilité optimale pour l'utilisateur.

Le service de recharge sera facturé à l'utilisateur par tranche de 20 minutes et les conducteurs de véhicules électriques souhaitant se recharger sur une borne implantée sur l'espace public pourront :

- S'inscrire auprès de l'exploitant pour accéder au service avec une carte «Pass Pass électrique».
- Etre facturé à l'acte via une inscription sur le www.p.passpass.fr

Les utilisateurs inscrits bénéficieront d'une réduction et d'un plafond de facturation mensuels.

Trois tarifs, résumés ci- après, sont proposés sur le territoire régional en fonction du niveau de service : Rouge (charge rapide), Bleu ou Vert (charge normale ou accélérée). Ces tarifs sont minorés et majorés selon que l'utilisateur soit inscrit ou non-inscrit au service de mobilité électrique avec un plafond mensuel en terme de coût et non de consommation. Les tarifs sont également modulés selon deux plages horaires (diurne et nocturne).

De 7h à 21 h

Niveau de service	Tarif	Inscrits		Non-inscrits
		Coût	Plafond Mensuel	Coût
Charge rapide	Rouge	4,50 €/20 min	60 €	5,50 €/20 min
Charge normale ou accélérée	Bleu	0,70 €/20 min	40 €	0,75 €/20 min
	Vert	0,10 €/20 min	30 €	0,15 €/20 min

* Le plafond mensuel s'entend comme plafond de facturation ; la consommation est illimitée.

De 21h à 7h

Niveau de service	Tarif	Inscrits		Non-inscrits
		Coût	Plafond Mensuel	Coût
Charge rapide	Rouge	4,50 €/20 min	60 €	5,50 €/20 min
Charge normale ou accélérée	Vert	0,10 €/20 min	30 €	0,15 €/20 min

* Le plafond mensuel s'entend comme plafond de facturation ; la consommation est illimitée.

Les principes tarifaires seront révisables, en fonction du retour d'expérience sur l'utilisation du service.

Dans le cadre de l'exploitation du service de bornes de recharge implantées sur l'espace public par la CAD, il vous est donc proposé, après avis favorable du bureau :

- d'appliquer la grille tarifaire régionale, à compter de la mise en service des bornes implantées par la CAD comme suit :
 - **Tarif Rouge pour le service de charge rapide.**
 - **Tarif Bleu la journée (7h à 21h) pour le service de charge accélérée.**
 - **Tarif Vert la nuit (21h-7h) pour le service de chargée accélérée.**
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre des tarifs des bornes de recharge implantées par la CAD ainsi que tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision..

DECISION DU CONSEIL